

L'An deux mille dix-huit, le quinze mars à 18 heures 30, les membres du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, légalement convoqués le sept mars, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle du conseil à l'Hôtel d'Agglomération, 5 cours de l'Arche Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Paul MIGUEL, Président de la Communauté d'agglomération.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Paul MIGUEL
M. Gilles BORD
M. François BOUCHART
M. Jean-Pierre NOYELLES
M. Xavier VANDERBISE (*à partir du point n°7*)
M. Jean-Claude GANDRILLE
M. Brice RABASTE
M. Michel BOUGLOUAN (*à partir du point n°7*)
M. Antonio DE CARVALHO
M. Gérard EUDE
Mme Monique DELESSARD
M. Guillaume LE LAY-FELZINE
Mme Hafida DHABI
Mme Colette BOISSOT

ETAIENT EXCUSÉS :

M. Michel BOUGLOUAN (*jusqu'au point n°6*)
M. Daniel GUILLAUME (*jusqu'au point n°6*)

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadia BEAUMEL à M. Paul MIGUEL
M. Xavier VANDERBISE à M. Brice RABASTE (*jusqu'au point n°6*)
M. Alain KELYOR à M. Jean-Pierre NOYELLES
M. Bernard NAIN à M. Antonio DE CARVALHO
M. Daniel GUILLAUME à M. Michel BOUGLOUAN (*à partir du point n°7*)

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Les membres de la Direction générale et leurs collaborateurs.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu du Bureau communautaire du 25 janvier 2018**

- **Personnel :**
 - 1) Mise à jour du tableau des effectifs – Budget principal.
 - 2) Mise à jour du tableau des effectifs – Budget annexe Le Nautil.

- **Habitat :**
 - 3) Garantie d'emprunt à la Résidence Urbaine de France pour l'acquisition en VEFA de 10 logements PLAI/PLUS-rue de la Barre à Courtry.

- **Services publics locaux :**
 - 4) Rapport d'activités 2016 du Syndicat Mixte de la Passerelle du Moulin.
 - 5) SMAEP de l'Ouest Briard - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable pour l'exercice 2016.
 - 6) Rapport d'activité 2017 de l'Office de Tourisme de Paris-Vallée de la Marne.



Partie non décisionnaire :

- 7) Présentation par le cabinet Accentis du diagnostic local de santé de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.
- 8) Examen de l'ordre du jour et des dossiers du Conseil communautaire du 29 mars 2018.

Monsieur le Président procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et propose Monsieur Gilles BORD pour assurer le secrétariat de séance, ce qui est adopté à l'unanimité par le bureau communautaire.

- **Approbation du compte rendu du Bureau communautaire du 25 janvier 2018**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

APPROUVE Le compte rendu du Bureau communautaire du 25 janvier 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **Personnel :**

1) Mise à jour du tableau des effectifs – Budget principal

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU L'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU Les délibérations n°160101, n°160103 et n°160104 du conseil communautaire du 20 janvier 2016 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des membres complémentaires - conseillers délégués - au bureau communautaire, et la délibération n°180202 du conseil communautaire du 08 février 2018 portant élection d'un 12^{ème} vice-Président, membre du bureau, suite à la démission du précédent,

VU La délibération n°170201 du conseil communautaire du 02 février 2017 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

VU La délibération n°170401 du conseil communautaire du 04 avril 2017 portant complément à la délégation d'attributions au bureau communautaire, modifiée par délibération n°180211 du conseil communautaire du 08 février 2018,

VU Le tableau des effectifs,

CONSIDERANT Que cette affaire entre bien dans le cadre de cette délégation,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président sur la nécessité de répondre aux besoins recensés en matière de personnel, fondé sur la note explicative et de synthèse jointe à la convocation des membres du Bureau communautaire à la présente séance,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE **DE SUPPRIMER :**

Filière administrative :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps incomplet à raison de 90 % d'un temps complet
- 1 poste d'attaché à temps complet
- 1 poste d'administrateur à temps complet

Filière technique :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

Filière culturelle :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps incomplet à raison de 45 % d'un temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet

Filière sportive :

- 1 poste d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe à temps complet

DECIDE

DE CREER :

Filière administrative :

- 2 postes d'adjoint administratif à temps complet,
- 1 poste d'administrateur hors classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet

Filière technique :

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'ingénieur à temps complet

Filière médico-sociale :

- 1 poste de médecin hors classe à temps incomplet à raison de 60 % d'un temps complet

Filière culturelle :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps incomplet à raison de 70 % d'un temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps incomplet à raison de 42.50 % d'un temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps incomplet à raison de 35 % d'un temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps incomplet à raison de 28,75 % d'un temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps incomplet à raison de 20 % d'un temps complet

Filière sportive :

- 1 poste d'éducateur des APS à temps complet

PRECISE Que le tableau des effectifs sera modifié ainsi qu'il suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Administrateur hors classe	2	1		3
Administrateur	3		1	2
Attaché	50		1	49
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	7	1		8
Adjoint administratif ppal de 2 ^{ème} cl	47		1	46
Adjoint administratif	49	2	1	50
Ingénieur	10	1		11
Agent de maîtrise principal	20		1	19
Agent de maîtrise	32	1	1	32
Adjoint technique ppl de 2 ^{ème} cl	77		1	76
Adjoint technique	89	2		91
Médecin hors classe	0	1		1
Adjoint du patrimoine	36	1		37
Assistant cons. ppl 1 ^{ère} classe	20		1	19
Professeur d'ens. art. hors classe	33		1	32
AEA ppl 2 ^{ème} classe	57	1	1	57
AEA	36	4	1	39
Educateur des APS ppl 2 ^{ème} classe	7		1	6
Educateur des APS	11	1		12

PRECISE Que ces emplois seront pourvus par voie statutaire, par des agents titulaires ou stagiaires, ou à défaut par des agents contractuels.

DIT Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2) Mise à jour du tableau des effectifs – Budget annexe Le Nautil

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU L'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU Les délibérations n°160101, n°160103 et n°160104 du conseil communautaire du 20 janvier 2016 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des membres complémentaires - conseillers délégués - au bureau communautaire, et la délibération n°180202 du conseil communautaire du 08 février 2018 portant élection d'un 12^{ème} vice-Président, membre du bureau, suite à la démission du précédent,

VU La délibération n°170201 du conseil communautaire du 02 février 2017 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

VU La délibération n°170401 du conseil communautaire du 04 avril 2017 portant complément à la délégation d'attributions au bureau communautaire, modifiée par délibération n°180211 du conseil communautaire du 08 février 2018,

VU Le tableau des effectifs,

CONSIDERANT Que cette affaire entre bien dans le cadre de cette délégation,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président sur la nécessité de répondre aux besoins recensés en matière de personnel, fondé sur la note explicative et de synthèse jointe à la convocation des membres du Bureau communautaire à la présente séance,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE DE CREER :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique à temps incomplet à raison de 50% d'un temps complet

PRECISE Que le tableau des effectifs sera modifié ainsi qu'il suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Adjoint technique PPL de 2 ^{ème} cl	4	1		5
Adjoint technique	10	3		13

PRECISE Que ces emplois seront pourvus par voie statutaire, par des agents titulaires ou stagiaires, ou à défaut par des agents contractuels.

DIT Que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

○ **Habitat** :

3) Octroi d'une garantie d'emprunt à la Résidence Urbaine de France pour l'acquisition en VEFA de 10 logements PLAI/PLUS-rue de la Barre à Courtry

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- VU Les articles L 5111-4 et L5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU L'article 2298 du Code Civil,
- VU L'article L 443-7 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- VU L'article L 443-13 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- VU L'arrêté préfectoral 2015/DRCL/BCCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant fusion des Communautés d'Agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée – Val-Maubuée » et « Brie Francilienne »,
- VU Les délibérations n°160101, n°160103 et n°160104 du Conseil Communautaire du 20 janvier 2016 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des membres complémentaires - conseillers délégués - au Bureau Communautaire, et la délibération n°180202 du conseil communautaire du 08 février 2018 portant élection d'un 12^{ème} vice-Président, membre du bureau, suite à la démission du précédent,
- VU La délibération n°170201 du Conseil Communautaire du 02 février 2017 portant délégation d'attributions au Bureau Communautaire,

- VU La délibération n°170401 du Conseil Communautaire du 04 avril 2017 portant complément à la délégation d'attributions au Bureau Communautaire, modifiée par délibération n°180211 du conseil communautaire du 08 février 2018,
- VU Le contrat de prêt n°70432 en annexe signé entre la SA d'HLM La Résidence Urbaine de France, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,
- CONSIDERANT La demande formulée par l'Emprunteur, et tendant à obtenir la garantie à hauteur de 100% d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- CONSIDERANT L'opération d'acquisition en VEFA de 10 logements PLAI/PLUS sise 2 rue de la Barre à Courtry,
- CONSIDERANT L'avis favorable de la commune de Courtry,
- CONSIDERANT Que cette affaire entre bien dans le cadre de cette délégation,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Article 1 : La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 921 000,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°70432, constitué de 4 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

Article 2 : La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Bureau Communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Le Bureau Communautaire autorise le Président de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne à signer la convention entre la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne et l'Emprunteur et ses annexes éventuelles.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **Services publics locaux :**

4) Rapport d'activités 2016 du Syndicat Mixte de la Passerelle du Moulin

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU L'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,

- VU Les délibérations n°160101, n°160103 et n°160104 du Conseil Communautaire du 20 janvier 2016 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des membres complémentaires - conseillers délégués - au Bureau communautaire, et la délibération n°180202 du conseil communautaire du 08 février 2018 portant élection du 12^{ème} vice-Président, membre du bureau, en charge du développement durable et Agenda 21, des espaces verts, des bois, des plans d'eau et des bords de Marne, suite à la démission du précédent,
- VU La délibération n°170201 du conseil communautaire du 02 février 2017 portant délégation d'attributions au Bureau communautaire,
- VU La délibération n°170401 du conseil communautaire du 04 avril 2017 portant complément à la délégation d'attributions au bureau communautaire, modifiée par délibération n°180211 du conseil communautaire du 08 février 2018,
- VU La délibération n°180202 du comité syndical de la Passerelle du Moulin du 1^{er} février 2018 prenant acte du rapport d'activités 2016 du Syndicat Mixte de la Passerelle du Moulin,
- CONSIDERANT Que cette affaire entre bien dans le cadre de la délégation d'attributions au Bureau communautaire,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président concernant le rapport d'activités 2016 du Syndicat Mixte de la Passerelle du Moulin,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- PREND ACTE Du rapport d'activités 2016 du Syndicat Mixte de la Passerelle du Moulin.

5) SMAEP de l'Ouest Briard - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable pour l'exercice 2016

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2224-5,
- VU Le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
- VU L'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,
- VU Les délibérations n°160101, n°160103 et n°160104 du Conseil Communautaire du 20 janvier 2016 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des membres complémentaires - conseillers délégués - au Bureau Communautaire,
- VU La délibération n°170201 du conseil communautaire du 02 février 2017 portant délégation d'attributions au Bureau communautaire,
- VU La délibération n°170401 du Conseil Communautaire du 04 avril 2017 portant complément à la délégation d'attributions au Bureau Communautaire, modifiée par délibération n°180211 du conseil communautaire du 08 février 2018,
- VU La présentation à la Commission Environnement / Travaux / Réseaux du 28 février 2018,
- CONSIDERANT Que cette affaire entre bien dans le cadre de cette délégation,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président concernant le rapport annuel du SMAEP de l'Ouest Briard sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2016,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE Du rapport annuel du SMAEP de l'Ouest Briard sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2016.

6) Rapport d'activité 2017 de l'Office de Tourisme de Paris-Vallée de la Marne

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2224-5,
- VU Le Code du Tourisme, et notamment l'article R 133-13,
- VU L'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,
- VU Les délibérations n°160101, n°160103 et n°160104 du Conseil Communautaire du 20 janvier 2016 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des membres complémentaires - conseillers délégués - au Bureau Communautaire,
- VU La délibération n°170201 du conseil communautaire du 02 février 2017 portant délégation d'attributions au Bureau communautaire,
- VU La délibération n°170401 du Conseil Communautaire du 04 avril 2017 portant complément à la délégation d'attributions au Bureau Communautaire, modifiée par délibération n°180211 du conseil communautaire du 08 février 2018,
- VU La délibération n°2018-02 du comité de direction de l'Office de Tourisme de Paris-Vallée de la Marne en date du 31 janvier 2018 portant sur l'adoption du rapport d'activité 2017 de l'Office de Tourisme,
- CONSIDERANT Que cette affaire entre bien dans le cadre de cette délégation,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- PREND ACTE Du rapport d'activité 2017 de l'Office de Tourisme de Paris-Vallée de la Marne.



(Arrivée de Messieurs Michel BOUGLOUAN et Xavier VANDERBISE à 18h45)

- Présentation par le cabinet Accentis du diagnostic local de santé de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne

(Départ de Madame Colette BOISSOT, Messieurs RABASTE et LE LAY FELZINE à 19H30)

- Examen de l'ordre du jour et des dossiers du Conseil communautaire du 29 mars 2018

(Départ de Madame Hafida DHABI à 20H00)

Les élus procèdent à l'examen des dossiers qui seront soumis au conseil communautaire du 29 mars 2018 :

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 08 février 2018.

Relevé des décisions du bureau communautaire du 15 mars 2018.

Relevé des décisions relevant de la délégation d'attributions au Président.

- 1) Avis sur les adhésions partielles au SEDIF (syndicat des eaux d'Ile de France), de Plaine-Commune et Grand-Orly-Seine-Bièvre
- 2) Avis sur l'adhésion au SIETOM (Syndicat Mixte Pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de La Région de Tournan-en-Brie) de la Communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire pour le périmètre de Pontcarré
- 3) Budget primitif principal - Exercice 2018
- 4) Budget primitif annexe Assainissement Val Maubuée - Exercice 2018
- 5) Budget primitif annexe Assainissement Marne et Chantereine - Exercice 2018
- 6) Budget primitif annexe Assainissement Brie francilienne - Exercice 2018
- 7) Budget primitif annexe Eau - Exercice 2018
- 8) Budget primitif annexe Restaurant communautaire - Exercice 2018
- 9) Budget primitif annexe Immeuble de rapport - Exercice 2018
- 10) Budget primitif annexe Canalisation transport - Exercice 2018
- 11) Budget primitif annexe Nautil - Exercice 2018
- 12) Fixation du montant des attributions de compensation 2018
- 13) Programme d'emprunts 2018
- 14) Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2018
- 15) Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères appliquée par la CAPVM sur la commune de Pontault-Combault pour l'exercice 2018
- 16) Attribution d'une subvention à l'association « Ecole de Musique et Orchestre d'Harmonie de Champs-sur-Marne » (EMOHC) pour l'année 2018 – Convention de participation financière
- 17) Attribution de la contribution financière à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) « La Ferme du Buisson » pour l'année 2018 – Convention de participation financière
- 18) Attribution d'une subvention à l'association Théâtre de Chelles pour l'année 2018 – Convention de participation financière
- 19) Attribution d'une subvention à l'association « Collectif du Printemps du Jazz » pour l'année 2018
- 20) Attribution d'une subvention à l'association « Livre en Tête » pour l'année 2018
- 21) Attribution d'une subvention à l'Union locale des MJC-MPT-Centres sociaux de Paris-Vallée de la Marne pour l'année 2018

- 22) Attribution d'une subvention à l'association Relais Jeunes 77 au titre de l'année 2018
- 23) Attribution d'une subvention à l'association Empreintes au titre de l'année 2018
- 24) Attribution d'une subvention à l'association ADIL 77 au titre de l'année 2018
- 25) Attribution d'une subvention à l'association de chasse de Marne-la-Vallée pour l'année 2018
- 26) Attribution d'une subvention à l'association Le Rucher Lognot pour l'année 2018
- 27) Attribution d'une subvention à l'association Planète Val Maubuée pour l'année 2018
- 28) Attribution d'une subvention à l'association La Luciole Vairoise pour l'année 2018
- 29) Attribution d'une subvention à l'association Seine et Marne Environnement pour l'année 2018 - Convention de participation financière
- 30) Attribution d'une subvention à la Mission Locale pour l'Emploi de Marne-la-Vallée / Val Maubuée pour l'année 2018 - Convention de participation financière
- 31) Attribution d'une subvention à la Mission Locale du Bassin Chellois pour l'année 2018 - Convention de participation financière
- 32) Attribution d'une subvention à la Mission Locale du Plateau de Brie pour l'année 2018 - Convention de participation financière
- 33) Attribution d'une subvention à l'association « Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi de Paris – Vallée de la Marne » (M2IE) pour l'année 2018 - Convention de participation financière
- 34) Attribution d'une subvention à l'association Ingénierie d'Insertion Nord-Ouest Seine-et-Marne (IINO 77) pour l'année 2018 - Convention de participation financière
- 35) Attribution d'une subvention à l'association E2C (Ecole de la 2ème Chance) pour l'année 2018 – Avenant à la convention de participation financière, d'objectifs et de moyens
- 36) Attribution d'une subvention à l'association « Salon de l'Intelligence de la Main et de la Technologie » (SIMT)
- 37) Attribution d'une subvention à l'association REBOND 77 pour l'année 2018 - Convention de participation financière
- 38) Attribution d'une subvention à l'association de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif (ACJUSE) pour l'année 2018 - Convention de participation financière
- 39) Attribution d'une subvention au Centre d'Etudes, de Recherches, d'Accompagnement Familial par la Médiation (CERAF MEDIATION) pour l'année 2018 - Convention de participation financière
- 40) Attribution d'une subvention à l'association AVIMEJ pour l'année 2018 - Convention de participation financière
- 41) Attribution d'une subvention au CIDFF 91 – Convention de participation financière
- 42) Attribution d'une subvention à AFIL 77 pour la couveuse « Couv'Emploi » pour l'année 2018 - Convention de participation financière
- 43) Attribution d'une subvention à la CCI 77 pour la pépinière d'entreprises innovantes pour l'année 2018 - Convention de participation financière
- 44) Attribution d'une subvention à l'association « Initiative Nord Seine et Marne » pour l'année 2018 - Convention de participation financière

- 45) Attribution d'une subvention à l'association « FABLAB DESCARTES » pour l'année 2018 - Convention de participation financière
- 46) Attribution d'une subvention à l'association « Agence Marne la Vallée Descartes développement » pour l'année 2018 - Convention de participation financière
- 47) Attribution d'une subvention à l'association « Incubateur Marne la Vallée Descartes Innovation » pour l'année 2018 - Convention de participation financière
- 48) Renouvellement de la convention-cadre de partenariat entre la CAPVM, l'université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) et la communauté d'université et d'établissements Université Paris-Est (COMUE UPE)
- 49) Conditions de recrutement du médecin du sport
- 50) Conditions de recrutement du chargé de mission environnement et développement durable
- 51) Conditions de recrutement du chef de projets mobilités
- 52) Adhésion à l'Association Coter Club, Réseau des Collectivités Territoriales
- 53) Marché de fourniture et gestion d'abonnements à des périodiques pour les services de la CAPVM
- 54) Constitution d'un groupement de commandes pour la passation de marchés et/ou accords-cadres en matière de prestations d'impression de supports et élection des membres de la commission d'appel d'offres du groupement
- 55) Marchés et/ou accords-cadres de prestations d'impression de supports de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne passés en groupement de commande – Autorisation donnée au Président à préparer, passer, conclure et exécuter le ou les marchés et/ou accords-cadres à intervenir dans le cadre du groupement
- 56) Marché de travaux divers en espaces verts : autorisation donnée au président à passer et signer le marché
- 57) Marché de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments intercommunaux de la CAPVM - Autorisation donnée au Président à passer le marché de services et de fournitures
- 58) Approbation du contrat d'actions trames vertes et bleues sur le territoire du SAGE Marne Confluence 2018-2023
- 59) Réalisation du diagnostic des bâtiments publics en matière de raccordement aux réseaux d'assainissement
- 60) Travaux sur les réseaux d'assainissement - Réhabilitation par génie-civil - Autorisation donnée au Président de passer le marché
- 61) Avis de la CAPVM sur le dossier de création de la ZAC des Hauts de Nesles à Champs-sur-Marne
- 62) Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du local machiniste mutualisé en gare routière de Torcy
- 63) Dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport du Bassin Chellois et des Communes Environnantes (SITBCCE) – Répartition de l'actif et du passif

Le bureau communautaire décide l'ajout d'une motion sur les difficultés occasionnées par les retards des travaux du Grand Paris express.

La séance est levée à 20H15